

Présentation de la CARSAT au personnel Michelin susceptible de partir en retraite dans le cadre du **P**lan de **D**épart **V**olontaire.

La CARSAT est venue présenter les services en ligne pour la retraite sur les sites de Cataroux (le 05 Octobre), de Ladoux (le 06 Octobre) et des Carmes (le 11 Octobre).

L'objectif : Présenter les justificatifs nécessaires pour le départ en retraite à taux plein :

- Le relevé de carrière
- L'**E**stimation **I**ndicative **G**lobale (**EIG**)* du montant de la retraite (document reçu par courrier à partir de 55 ans, mais qui sera disponible sur l'espace personnel où il aura été mis à jour).
- L'attestation (provisoire ou définitive suivant votre âge) des droits à départ anticipé (pour les personnes en carrière longue).

Démarche : Pour justifier de la possibilité d'un départ en retraite à taux plein au plus tard au 01/01/2021

- Ouvrir un compte personnel sur le site : <https://www.lassuranceretraite.fr/>

Vous pourrez ainsi bénéficier d'une information personnalisée sur votre situation de vos droits à la retraite.

- Consulter et imprimer :
 - Le relevé de carrière (tous régimes confondus), présenté sous la forme d'un **R**elevé **I**ndividuel de **S**ituation (**RIS**).
 - L'**E**stimation Indicative qui est une estimation de la pension de retraite à l'âge légal de départ.

3 situations possibles :

1. **Départ à l'âge légal** avec les conditions d'âge (62 ans d'âge légal de départ à la retraite) et de durée d'assurance (167 trimestres) pour une retraite à taux plein.

⇒ **Transmettre votre relevé de carrière tous régimes confondus et votre **EIG*** au service du personnel.**

2. **Départ anticipé pour carrière longue :**

- Télécharger le formulaire « Demande d'attestation de départ en retraite anticipée pour carrière longue »
- Retourner ce formulaire complété en mentionnant de manière manuscrite en haut du document « ***PDV Michelin*** », à l'adresse suivante « **CARSAT Auvergne, 63036 Clermont-Ferrand Cedex 9** »

Après étude de votre demande la CARSAT délivrera une attestation de départ en retraite anticipée mentionnant une date de départ potentielle.

⇒ **Transmettre cette attestation au service du personnel en plus des 2 documents à fournir dans la situation 1. (départ à l'âge légal) vu précédemment.**

3. Constat de **périodes incomplètes** ou anomalies sur le relevé de carrière. Une mise à jour de votre carrière par la CARSAT peut vous permettre de remplir des conditions du PDV :

⇒ **Contactez la CARSAT Auvergne à l'adresse suivante pdvmichelin@carsat-auvergne.fr (en indiquant nom, prénom, numéro de sécurité sociale et un numéro de téléphone). Un conseiller vous fixera un rendez-vous téléphonique pour effectuer ensemble l'analyse de votre carrière.**

L'Espace personnel se décline en 3 onglets : Relevé de carrière

- Mon profil (informations personnelles, changement de mot de passe, gérer vos abonnements, gérer votre compte)
- Mes services (accès à l'ensemble des services proposés en fonction de votre âge : « moins de 45 ans » - « 45 ans et plus » - « 55 ans et plus », et de votre situation)
- Ma messagerie (poser des questions à un conseiller, consulter vos nouveaux messages et vos questions/réponses archivées, accéder à vos Visio rendez-vous et à vos échanges de documents).